

# Ville de Saint-Flour



Compte administratif 2017

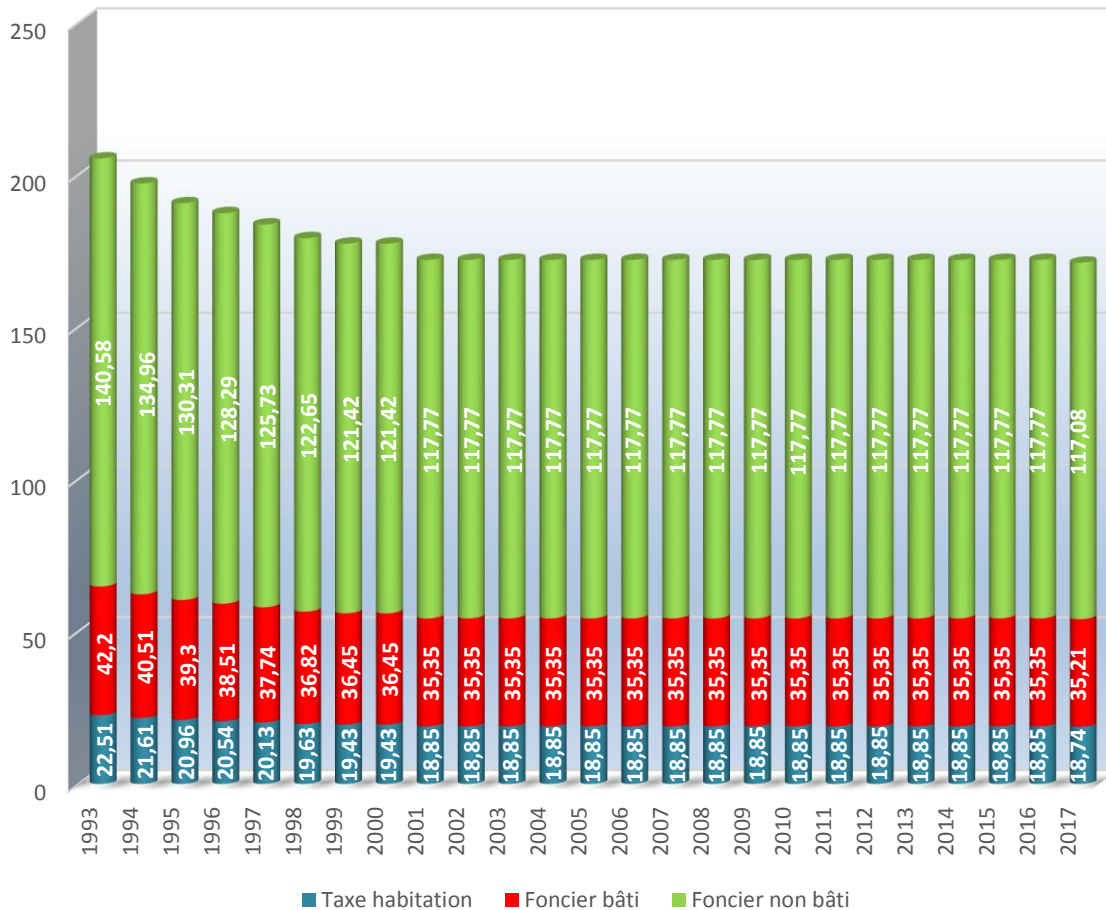
2

# Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Compte Administratif

# Fonctionnement

Évolution de la fiscalité : baisse des taux d'imposition locaux



## a) Fiscalité

Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993.

En 2017, les taux d'imposition locaux ont diminué pour que l'adhésion à l'EPF n'impacte pas fiscalement les ménages.

La revalorisation des bases nettes entre 2016 et 2017 est de :

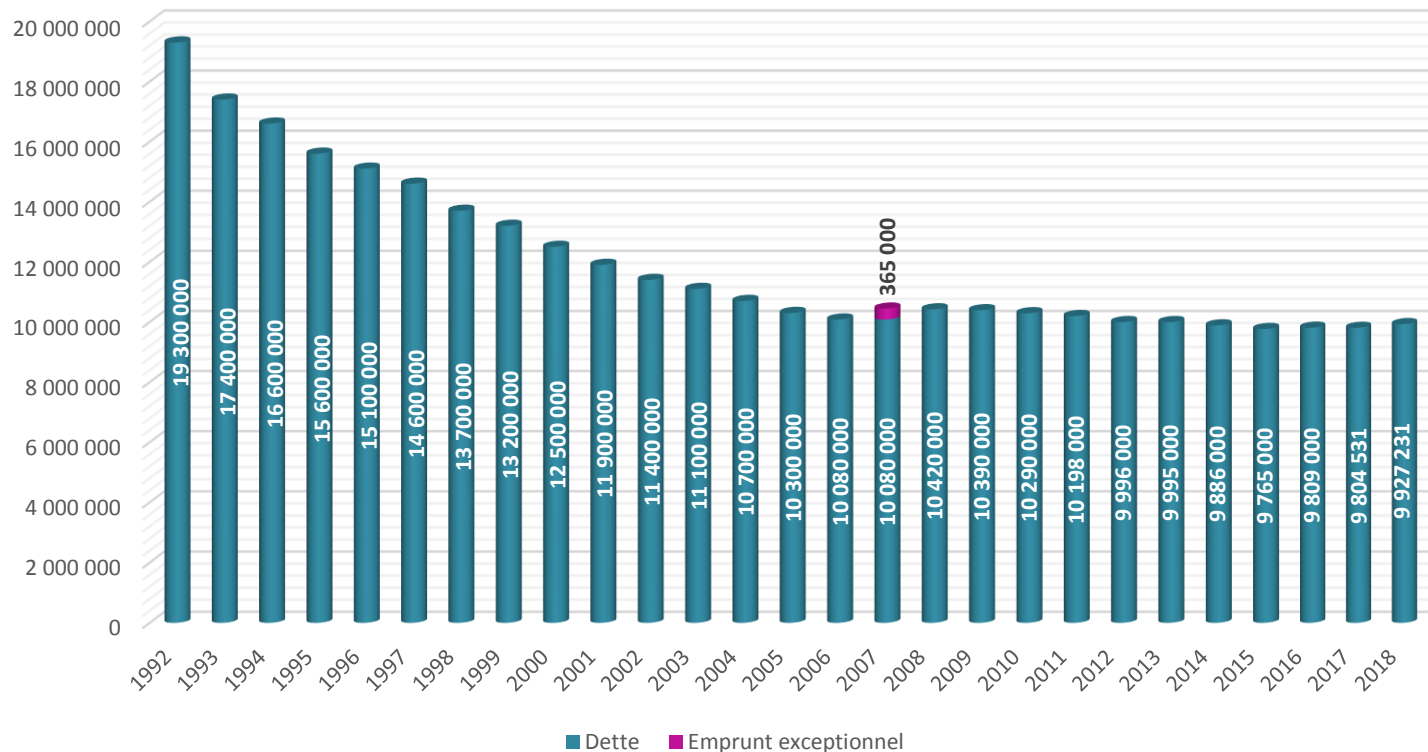
- + 1,59 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 3,7 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 2,8 % pour la taxe d'habitation.

## b) Évolution de la dette

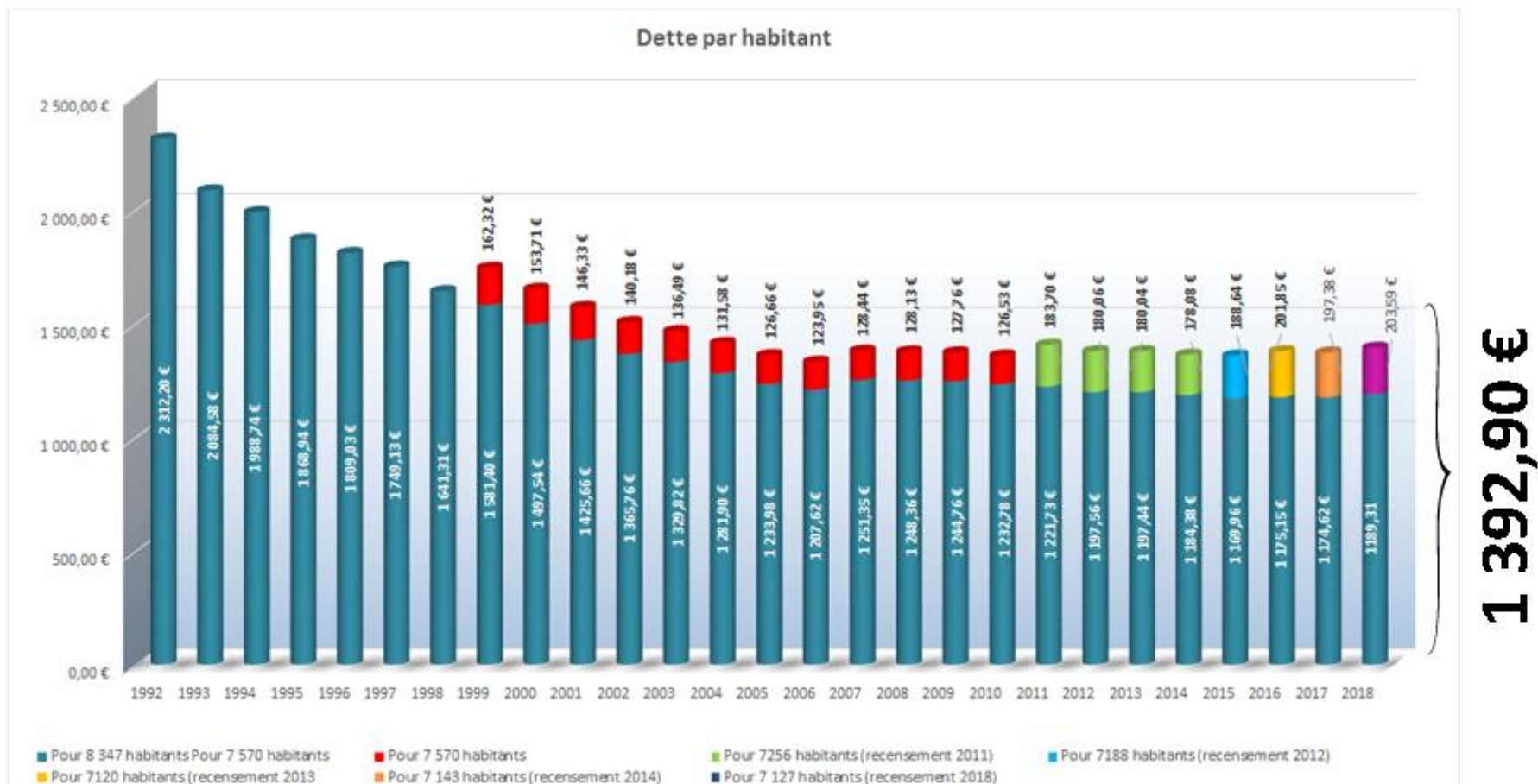
Le 1<sup>er</sup> janvier 1992 la dette de la Commune s'élevait à 19,3 Millions d'€.

**Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 elle s'élève à 9 927 231 Millions d'euros, soit une diminution de moitié depuis 1992.**

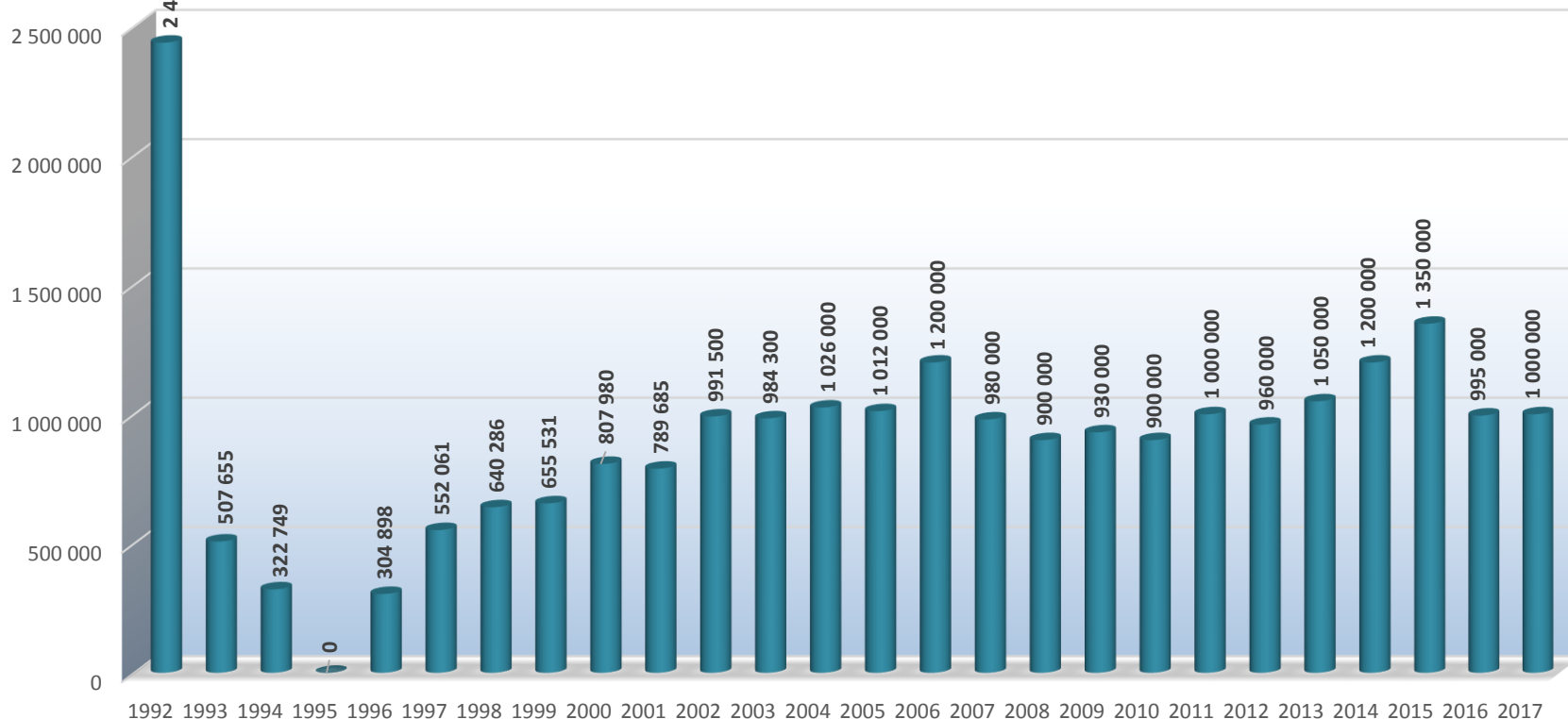
### Évolution de la dette



Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement**. Pour 2017, l'emprunt exceptionnel d'1M d'€ contracté à taux 0 auprès de la Caisse des Dépôts a entraîné une légère hausse du montant de la dette.



## Capital emprunté



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. Puis de 2002 à 2016, le capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement. En 2017, le capital de l'annuité d'emprunt remboursé s'élevait à 877 299€ alors que la Ville contractait un emprunt exceptionnel d' 1M€ à taux zéro.

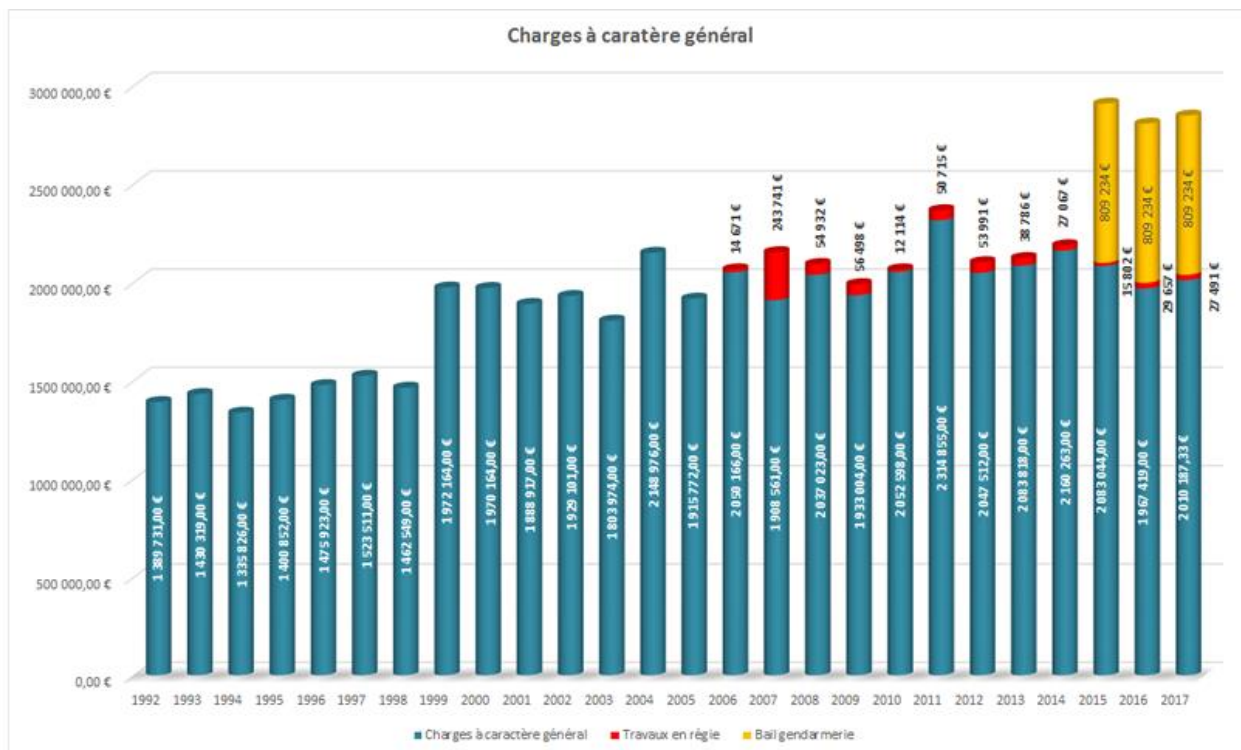
## c) Dépenses réelles de fonctionnement

### ✓ Les Charges à Caractère Général

Les charges à caractère général ont connu une progression en 1999 pour atteindre 1 972 164 €. Cette augmentation correspond à une forte volonté de développer une politique événementielle. La ville perçoit cependant des subventions importantes liées à l'organisation de ces manifestations, comme c'est le cas pour les Hautes-Terres.

En 2004 et 2011, la hausse ponctuelle est liée à l'opération « Tour de France ». Cette opération a reçu d'importantes subventions.

En 2017, ces dépenses s'élèvent à 2 819 421,33 € (hors travaux en régie). Le montant du crédit bail de la gendarmerie est de 809 234 €, donc à charges constantes ce sont 2 010 187,33 € qui ont été liquidés en 2017 (hausse de +2,17 % du chapitre 011 de 2016 à 2017).



2 846 912 €

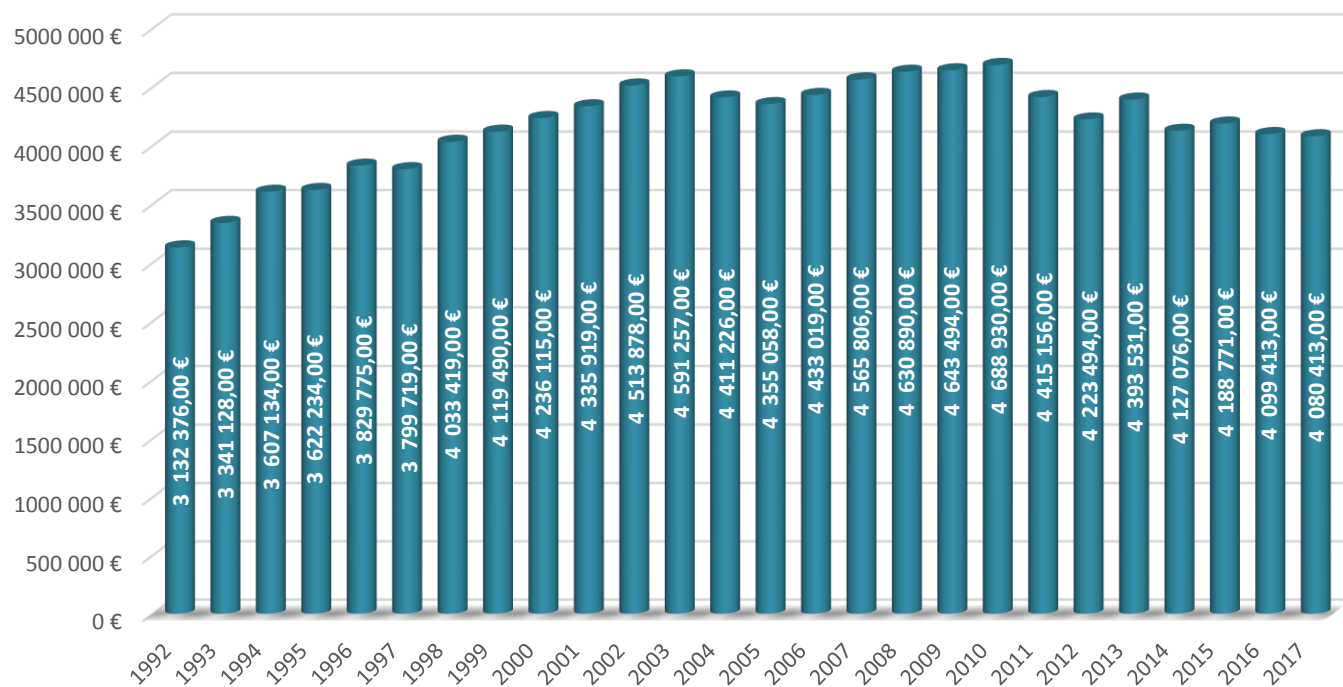
## ✓ Les Charges de Personnel

Les charges de personnel s'élevaient en 2017 à 4 080 413 € contre 3 132 376 € en 1992. Elles ont subi des augmentations plus conséquentes en 1994, 1998 et 2002 pour les raisons suivantes :

- 1994 : recrutement de contingents importants de C.E.S. et C.E.C. dans le cadre de la politique sociale de la Commune.
- 1998 : recrutements des Emplois Jeunes.
- 2002 : application de l'accord sur l'A.R.T.T.

En 2017, les dépenses de personnel sont en baisse de 0,46 % par rapport à 2016 (hors travaux en régie). Cette baisse s'explique notamment par la fin du chantier d'insertion et le non renouvellement par l'État de certains emplois aidés ayant entraîné des suppressions de postes.

Charges de personnel

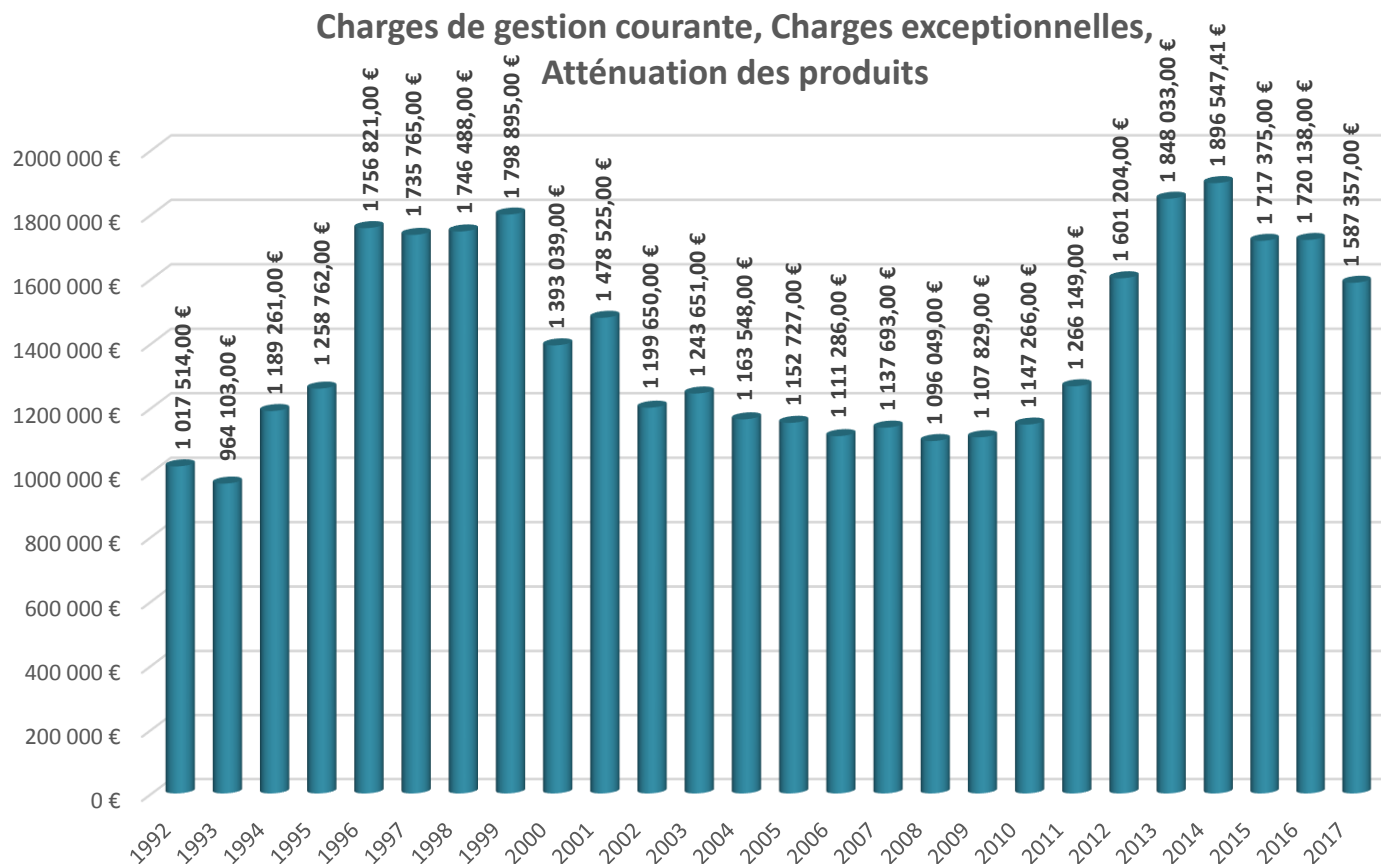




✓ Autres Charges (charges de gestion courante, charges exceptionnelles, atténuation de produits)

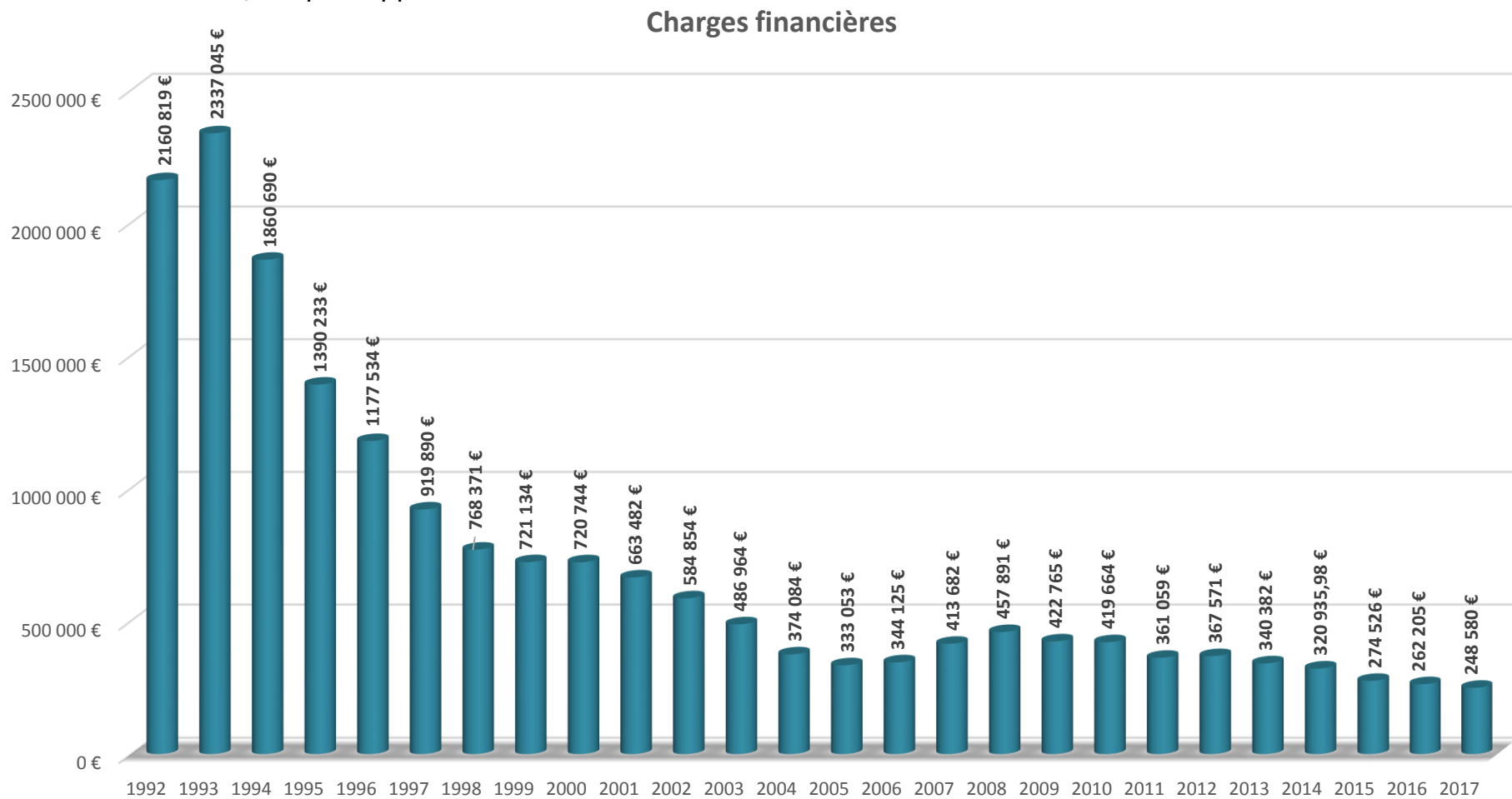
Ces charges ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre 1 798 895 €. Elles ont diminué à partir de 2000 à la suite de la suppression du contingent d'aide sociale pris en charge par le Conseil Départemental (300 000 €/an).

En 2017, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 587 357 € et sont en baisse par rapport à 2016 ( - 132 781 € ).



## ✓ Les Charges Financières

Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2017, ce montant est de 248 580 €, soit une baisse de **89,6 %** par rapport à 1993.



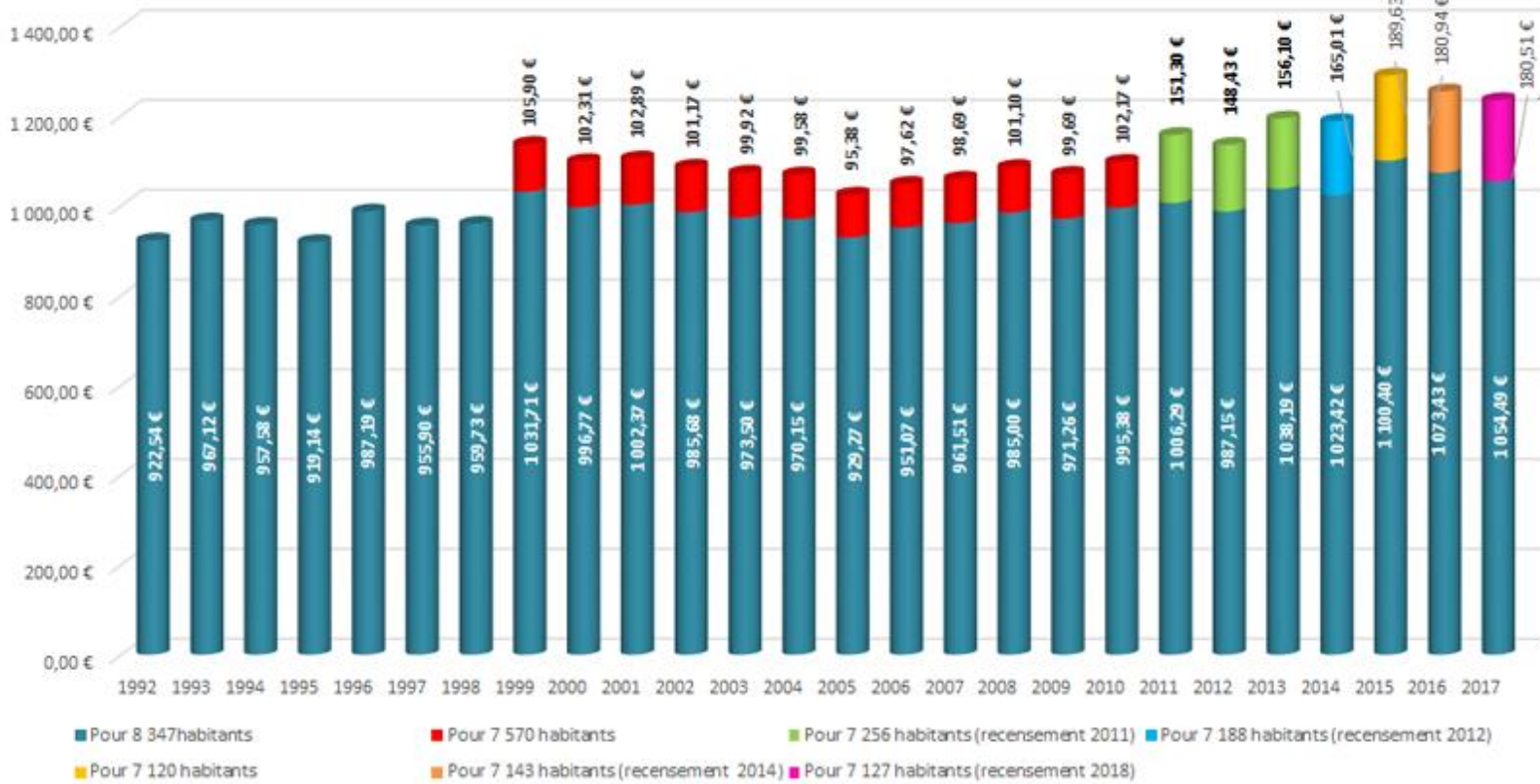
## ***d) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant***

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 (hors travaux en régie) s'élèvent à 8 801 902 € (8 959 970 € en 2016), elles sont en baisse de 1,76 % ( -158 068 € ) y inclus le montant du loyer versé pour la gendarmerie (809 234€), à charge constante :

- + 2,17% : Charges à caractère général.
- - 0,46% : Frais de personnel.
- - 7,7% : Pour les autres charges de gestion courante (subventions).
- - 5,20% : Pour les intérêts d'emprunt.

Charges exceptionnelles : 15 758€ en 2017 contre 12 848 € en 2016 .

## Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



**1 235 €**

## ***e) Recettes réelles de fonctionnement***

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre le montant de 10 654 509 €uros. Elles sont stables depuis 2000, date de la mise en place de la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique). Cette stabilité nécessite que l'élaboration de nos budgets soit toujours effectuée avec rigueur.

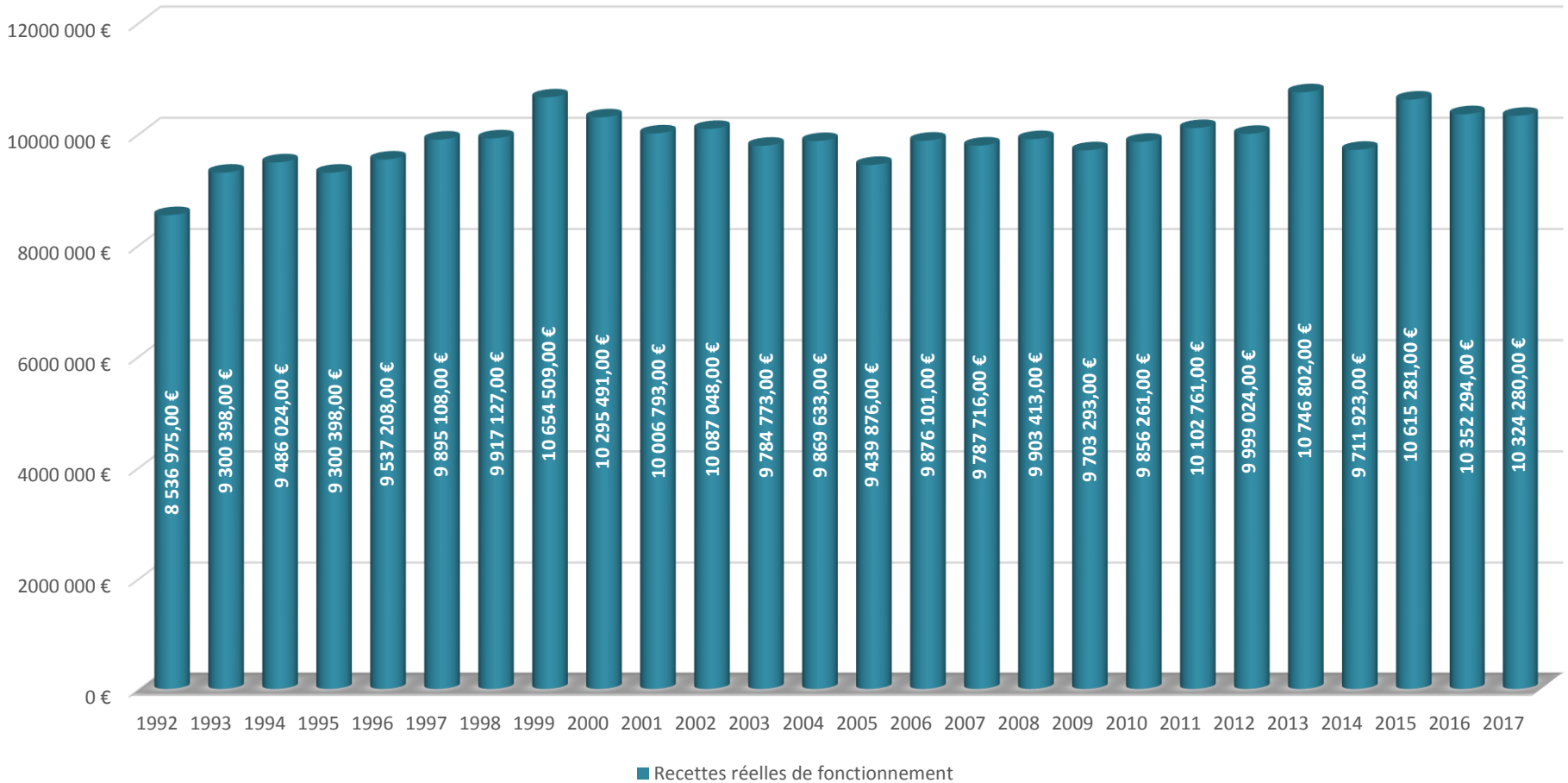
À noter que l'évolution positive des bases de la Taxe Professionnelle (T.P.) qui s'élève à environ 5 Millions de Francs depuis 1999, n'est plus perçue par la commune. Cette somme, collectée par Saint-Flour Communauté, est utilisée pour mener à bien des projets d'intérêts communautaires.

À noter cependant, la baisse des dotations de l'Etat (- 75 355€) ainsi que la diminution des subventions reçues au titre des emplois aidés (- 35 604 €).

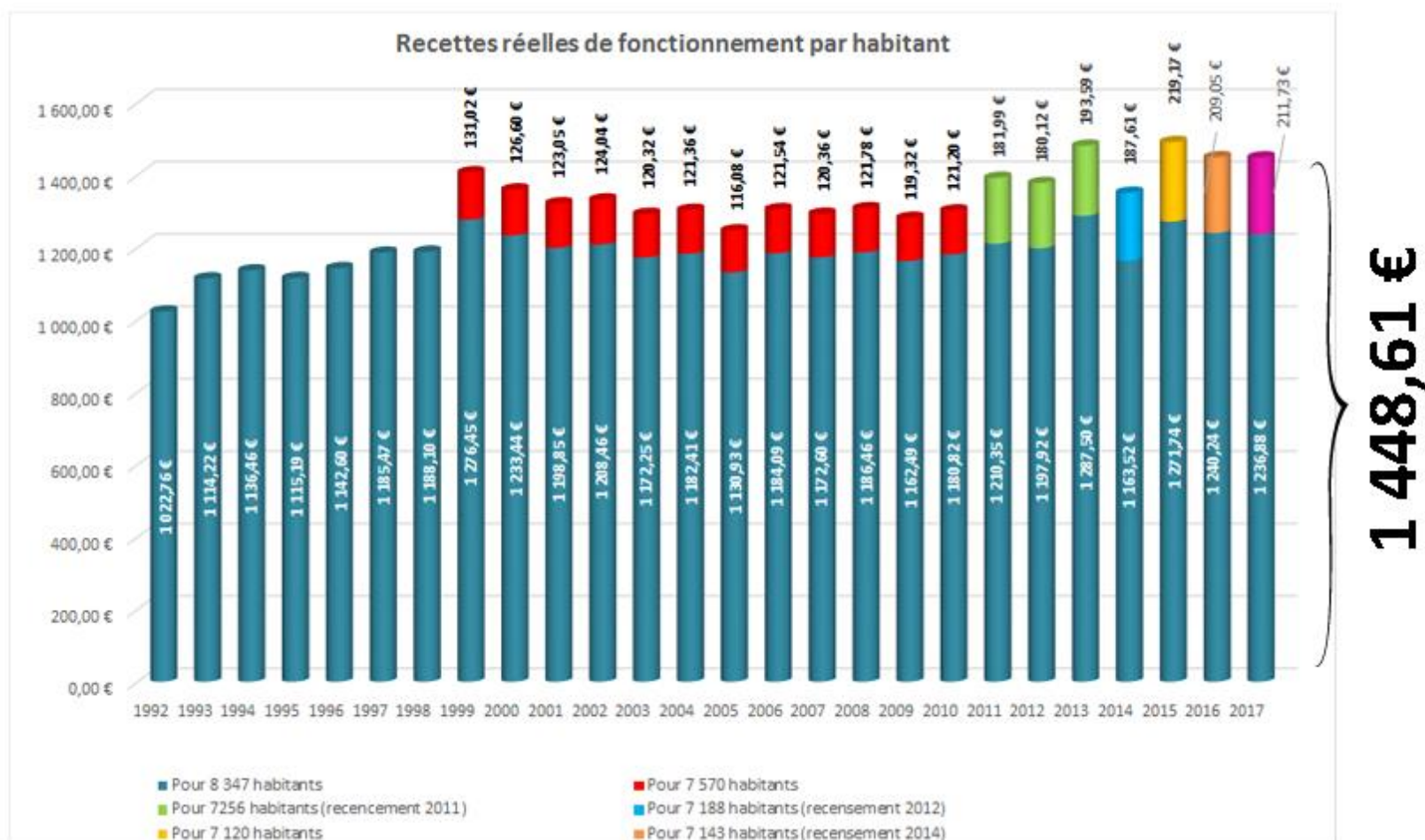
En 2017, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 324 280 € (10 352 294 € en 2016). Elles sont en baisse de 28 013 €, à charge constante et y inclus le loyer de la gendarmerie.

Autres produits de gestion courante : + 961 748 € dont le loyer de la gendarmerie.

## Recettes réelles de fonctionnement



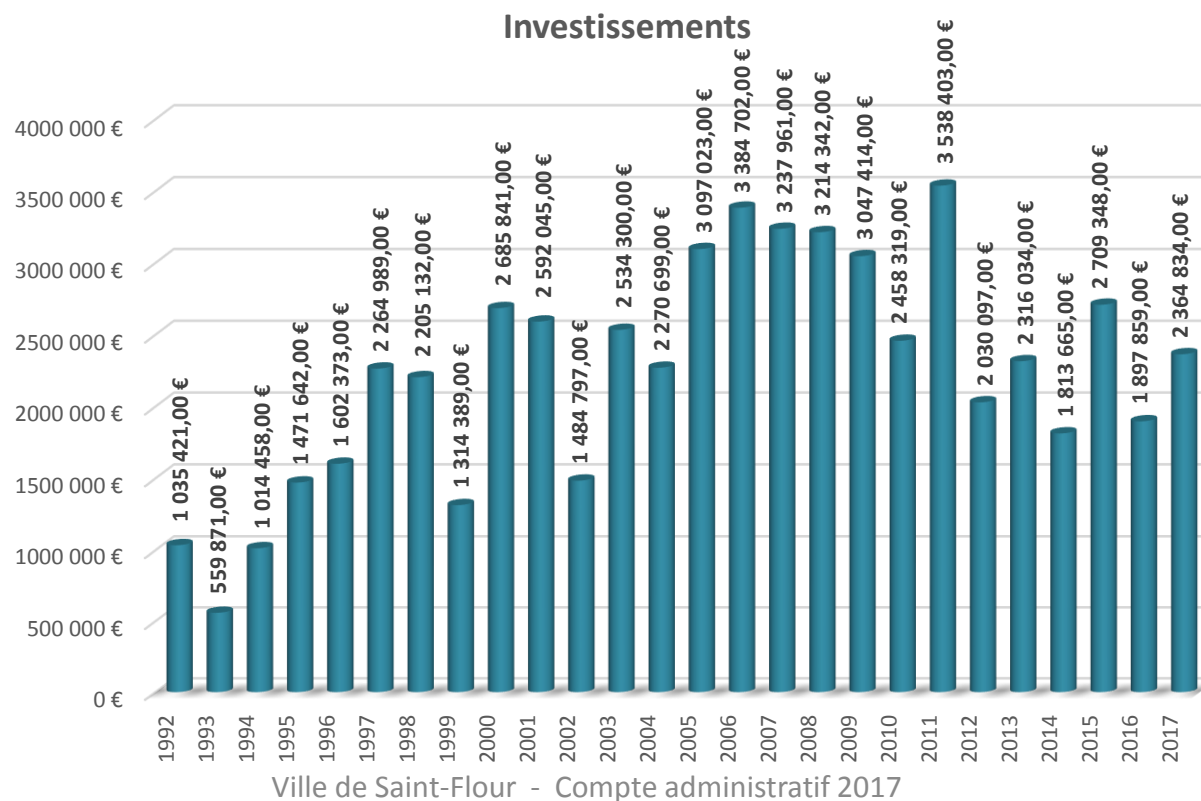
## f) Recettes réelles de fonctionnement par habitant



# Investissement

## a) Les dépenses d'équipement

En 2017, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 364 834 € (taux de réalisation de 68 %). En 1993, les dépenses étaient de 559 871 €, elles ont été multipliées par 4,2 depuis cette date. Au cours de ces vingt dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil départemental, Conseil régional, État, Union Européenne) pour l'obtention de subventions d'équipement et de Saint-Flour Communauté pour les fonds de concours.



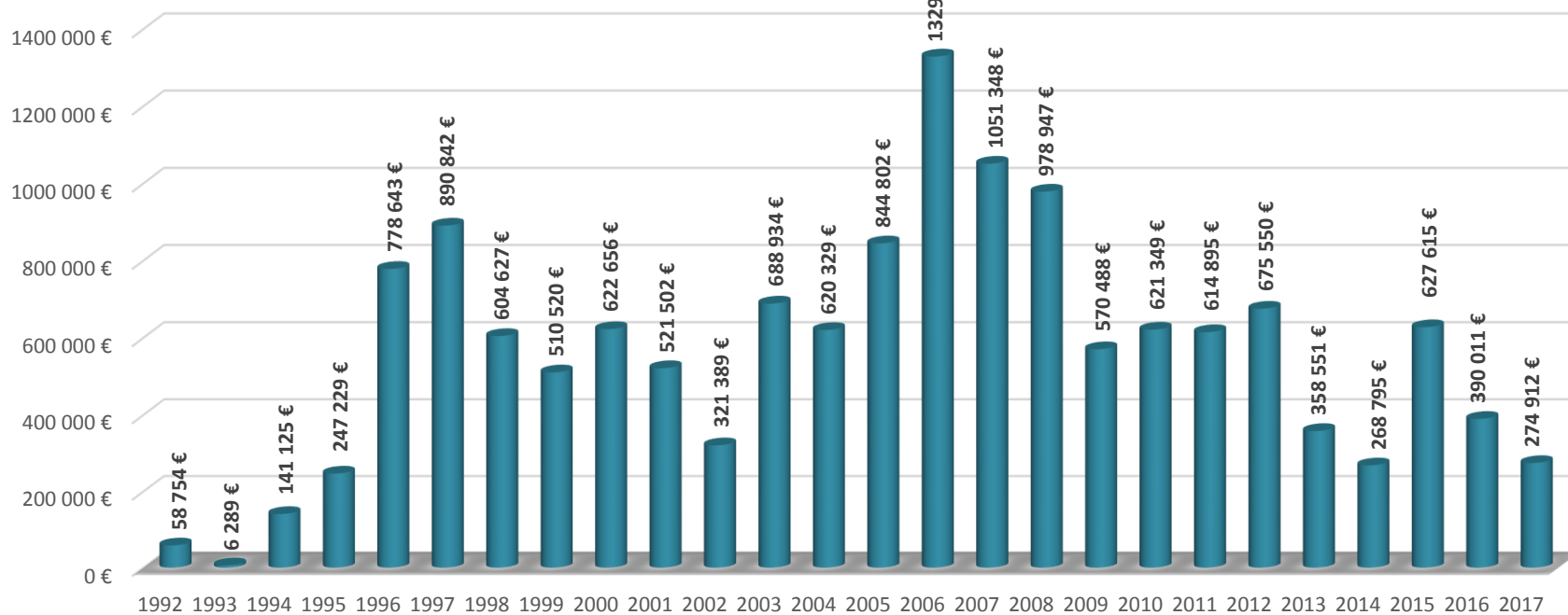


## b) Subventions d'équipement

Depuis 1994, le montant des subventions d'équipement obtenues occupe une place importante dans le financement des projets de la ville.

Le montant des subventions 2017 s'élève à 274 912 €, en baisse de 115 099 € par rapport à 2016, l'année 2017 étant marquée par les travaux d'extension du groupe scolaire de Besserette pour lequel 460 000 € de recettes sont inscrites en reports pour 2018.

Subventions

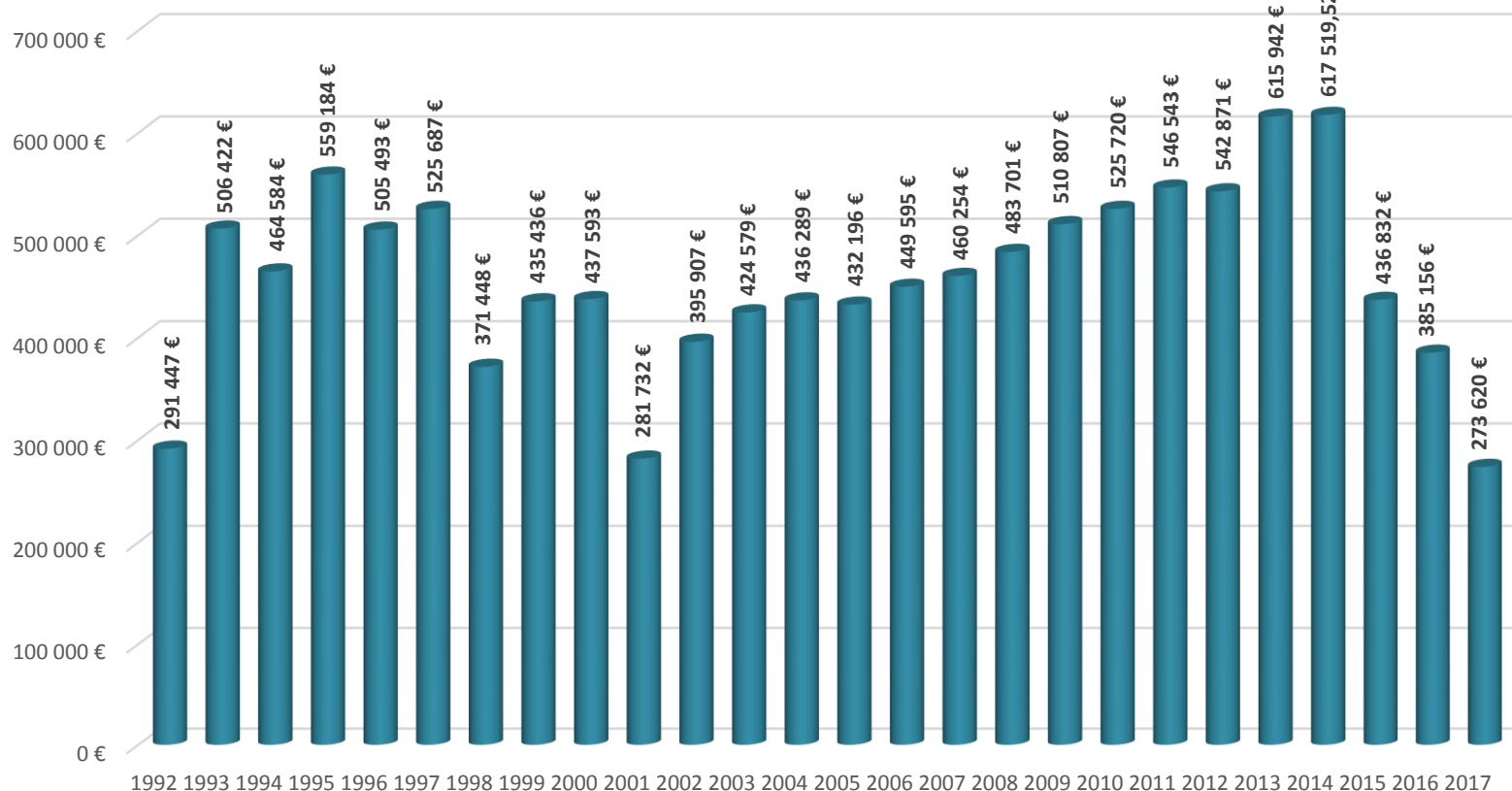


### c) Résultat d'Ensemble définitif

En 2017 le résultat d'ensemble définitif s'élève à 273 620 € ( -110 138 € par rapport à 2016 ). Ce résultat souffre de la baisse des dotations versées par l'État (-75 355€) et de la fin du dispositif des emplois aidés (-35 604€).

Cela représente donc une somme totale de 110 959 € liée aux désengagements de l'État.

#### Résultat d'Ensemble Définitif



## ***Quelques chiffres clés pour l'année 2017 :***

Le Compte Administratif, indicateur précieux en vue des prochaines orientations budgétaires, confirme les objectifs que nous nous étions fixés.

- **Maitriser la dette de la ville** : la dette de la ville est repassée sous le seuil de 10 millions d'euros depuis 2012. Elle s'élève à 9 927 231 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 (pour mémoire, cette dette était de 19,3 millions d'euros en 1992). À titre de complément d'information : la capacité de désendettement de la Commune (dette totale/autofinancement brut) est désormais de 7 ans et 3 mois.

À titre d'information, au 1<sup>er</sup> Janvier 1993, la dette par habitant de la commune s'élevait à 2 318 € sur la base du recensement de 1990 (8 347 habitants). Elle est de 1 392 € compte tenu de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (7 127 habitants).

- **Maitriser la fiscalité** : Le budget de 2017 a été exécuté après une baisse des taux permettant de ne pas impacter les ménages à la suite de l'adhésion à l'Établissement Public Foncier Régional.
- **Poursuivre** la maîtrise des dépenses de fonctionnement. 549 429 € ont été économisés sur les prévisions du Budget Primitif 2017.
- **Dégager un résultat global définitif positif** : 273 620 € ( -110 138 € par rapport à 2016 ) et ce malgré la baisse des dotations de l'État qui s'élève à 75 355 € en 2017 (majorés des 61 000 €, 212 410 € et 176 520 € de baisse déjà impactée respectivement en 2014, en 2015 et en 2016).
- **Moderniser nos équipements** : Un montant d'investissement de 2,36 millions d'euros a été réalisé en 2017 contre 3,029 millions € réalisés en 2016. Les reports en dépenses d'équipement s'élèvent à 1 096 769,78€ dont 604 112€ pour l'extension du groupe scolaire de Besserette et 70 728 € pour des travaux de voirie.

# Conclusion

L'effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations que l'équipe municipale a définies :

- Pour 25,5% des crédits : Politique sportive.
- Pour 24,3 % des crédits : Poursuite d'un programme pluriannuel de rénovation de la voirie.
- Pour 22,5 % des crédits : Remise aux normes des équipements communaux et services au public.
- Pour 9,5 % des crédits : Opération de mise en sécurité.
- Pour 7,2 % des crédits : Dépenses diverses hors opérations.
- Pour 5 % des crédits : Programme d'amélioration du cadre de vie.
- Pour 5% des crédits : Politique éducative
- Pour 1 % des crédits : Programme de requalification et de redynamisation du centre ancien de la ville.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées, notamment au regard de l'impact pour nos services de la fin du dispositif des emplois aidés.

21

Ville de Saint-Flour - - Compte  
administratif 2017